



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 28 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 23

Etaient présents :

M. André SAUZEDE, Mme Véronique MARTIN, M. Jean-Claude MERCIER, Mme Christiane EXBRAYAT, M. Alex DUMAS, Mme Martine VILLENEUVE, M. Grégory THERON, M. Alain HERAUD, M. Ange MONROIG, Mme Béatrice LECCIA, Mme Corine BONFANTI, M. Franck FLAMENT, Mme Clémentine BOUVIER, Mme Marie-Claire BALSAN, M. Yves RIMEY, Mme Françoise PANAFIEU, M. Grégory FERNANDEZ, M. Dominique DEVOGELAERE, M. Julien BARONI, Mme Jennifer EUZET

Absents excusés :

Mme Janet ZARAGOVA donne procuration à Mme Martine VILLENEUVE

Mme Patricia ESCARIO

Mme Laurence COURT

M. Maxime CLERC

M. Jean-Christophe MORANDINI

M. Frédéric BRAUGE

Mme Coralie CHAGNEAU donne procuration à Mme Christiane EXBRAYAT

M. Philippe RENIER

Mme Delphine PLOVIER donne procuration à M. Ange MONROIG

Secrétaire de séance : M. Ange MONROIG

**DEL2022 17 - Compte de gestion assainissement 2021**

Monsieur le maire présente le compte de gestion, ci-joint annexé, dressé par le Receveur :  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte de gestion du service assainissement 2021 ci-joint annexé,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	20
Procurations	03
Nombre de voix	23
Pour	23
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

